

Déclaration d'Oslo sur les Forêts Tropicales, les Communautés et le Changement Climatique

Du 15 au 17 juin 2009, plus d'une centaine de personnes venues de 14 pays différents et représentant 50 organisations autochtones et de la société civile se sont réunies en Norvège pour discuter de questions sur lesquelles nous sommes engagés au quotidien, mais qui affectent le monde dans son ensemble: le changement climatique, la protection des forêts, et le rôle des peuples autochtones et des communautés locales. Bien que nous venions de tous les coins de la planète et de contextes nationaux divers, nos communautés forestières font face aux mêmes défis et partagent les mêmes préoccupations. En tant qu'organisations actives dans des pays de forêts tropicales, nous avons longtemps travaillé à protéger les droits des peuples autochtones et des communautés locales, à assurer une gestion communautaire durable des forêts, et à protéger la biodiversité, l'eau claire et les multiples autres bienfaits d'écosystèmes forestiers sains. Le changement climatique présente de nouveaux défis, mais nos activités centrales contribuent déjà à la solution. En protégeant et en promouvant les droits des peuples forestiers, nous assurons que la forêt tropicale reste debout et, ainsi, nous adressons le changement climatique. La déforestation et la dégradation des forêts comptent pour 20 pour cent des émissions de gaz à effet de serre au niveau mondial chaque année, ce qui signifie que le travail dans lequel nous sommes engagés - et que nous nous engageons à approfondir - est crucial.

Pour les gouvernements et les entreprises, les forêts sont une question de pertes et profits; pour les peuples autochtones et les communautés locales, elles sont une question de vie ou de mort. Ces intérêts divergents ont conduit à des conflits sociaux et des violations des droits de l'homme. En défendant leurs terres et leurs forêts, les peuples autochtones ont été confrontés à des menaces et, dans certains cas, à la violence pure et simple. Ceci fut récemment le cas au Pérou, où plusieurs douzaines de personnes autochtones ont été tuées alors qu'elles protestaient contre l'expansion d'activités destructrices dans leurs forêts. Les événements tragiques au Pérou constituent un austère rappel de l'importance de respecter les droits des peuples autochtones et des communautés locales, et en particulier leur droit au consentement libre, préalable et éclairé en ce qui concerne toutes les activités affectant leurs terres, territoires et ressources.

Les forêts sont bien plus que des stocks de carbone. Elles abritent plus de 350 millions de personnes à travers le monde qui en sont entièrement tributaires pour leur survie. En fait, toute la planète dépend des forêts tropicales pour sa survie; les forêts denses nous fournissent de l'oxygène, de l'eau douce, des médicaments vitaux et une multitude d'autres avantages, y compris des valeurs sociales et culturelles. Les peuples autochtones et les communautés locales ont été les principaux gardiens de la forêt tropicale depuis des temps immémoriaux, par le biais de leurs systèmes de connaissances et d'usages traditionnels.

Au fil du temps, nous avons vu de nombreuses initiatives visant à protéger les forêts. La plupart d'entre elles ont échoué parce qu'elles sont venues du haut vers le bas et n'ont pas inclus les personnes mêmes qui sont en première ligne de la protection des

forêts tropicales - les communautés qui vivent dans et de la forêt. Les nouvelles initiatives visant à réduire les émissions résultant de la déforestation et de la dégradation des forêts - connues sous le nom de REDD - ne doivent pas répéter les erreurs du passé.

REDD pourrait représenter une opportunité, mais seulement si elle reconnaît et récompense les droits et les rôles des peuples autochtones et communautés locales dans la protection des forêts tropicales. Toute initiative forêt-climat doit:

- être inclusive et garantir une large participation des peuples autochtones et des communautés locales, des phases de la conception et de la planification à celles de la mise en œuvre et du suivi ;
- respecter et se conformer aux lois, conventions et normes internationales protégeant les droits des peuples autochtones et des communautés locales, y compris le droit des peuples autochtones au consentement préalable, libre et informé, et de même que les droits et pratiques coutumiers des peuples dépendant des forêts ;
- renforcer les rôles, les droits et les capacités des peuples autochtones , des communautés locales et de leurs organisations, et conforter et promouvoir les systèmes de gestion des ressources et connaissances traditionnelles autochtones ;
- être fondée sur un régime foncier et de gestion des ressources communautaire, une propriété coutumière et des droits d'usage clairs comme conditions préalables pour une protection efficace des forêts ;
- appuyer et promouvoir la bonne gouvernance, particulièrement en matière de politiques forestières et d'application de la loi ;
- garantir la protection durable des forêts primaires, en tant que source de moyens de subsistance et d'une formidable diversité biologique, et reconnaître que les plantations ne sont pas des forêts ;
- s'attaquer aux véritables moteurs de la déforestation et de la dégradation des forêts - comme l'exploitation industrielle du bois et la conversion des forêts en plantations, pour des usages agro-industriels, l'exploitation minière et d'autres industries extractives à grande échelle, et le développement des infrastructures ;
- s'efforcer de réduire la consommation de bois et d'autres produits forestiers et de l'agriculture à grande échelle issus de terres forestières dégradées ou converties ;
- veiller à ce que les bénéfices soient partagés de manière équitable et transparente et atteignent les communautés forestières ;
- garantir l'accès à des mécanismes de prévention et de résolution des conflits, et de plainte, transparents, impartiaux et participatifs pour assurer que les communautés sont en mesure de demander justice pour les impacts négatifs des activités liées à

REDD et pour adresser les conflits qui pourraient surgir au sujet de la propriété, de l'utilisation et de l'accès aux forêts ;

- empêcher les pays industrialisés d'utiliser les initiatives REDD pour se dispenser de réduire leurs propres émissions ;
- renforcer les obligations des gouvernements à respecter et promouvoir les droits des peuples autochtones et des communautés locales, y compris en leur garantissant leurs besoins de base, et la réalisation de leur droit au développement durable.

Alors que l'intérêt du monde à l'égard de l'importance des forêts pour le climat présente d'énormes possibilités de changer la façon dont les pays de forêts tropicales poursuivent le développement, la possibilité d'un échec est réelle. Si REDD ne respecte pas les principes énumérés ci-dessus, elle pourrait nuire aux forêts, aux peuples des forêts, et à la planète. REDD peut représenter un nouveau départ important; assurons-nous que ce ne soit pas le début de la fin.

Oslo, le 18 juin 2009

FOBOMADE	Foro Boliviano sobre Medio Ambiente y Desarrollo, Bolivia	OSAPY	Organisation d'Accompagnement et d'Appui aux Pygmées, DRC
CPILAP	Central de Pueblos Indígenas de la Paz, Bolivia	UEFA	Union pour l'Emancipation de la Femme Autochtone, DRC
CIDOB	Confederación de Pueblos Indígenas en Bolivia	DIPY	Dignité Pygmée, DRC
CIPOAP	Central Indígena de Pueblos Originarios de la Amazonía de Pando, Bolivia	OCEAN	Organisation Concertée des Écologistes et Amis de la Nature, DRC
		AMAN	Aliansi Masyarakat Adat Nusantara, Indonesia
CPI	Comissão Pró-Índio do Acre, Brazil	HUMA	Association for Community and Ecologically-based Law Reform, Indonesia
CTI	Centro de Trabalho Indigenista, Brazil	WARSI	Komunitas Konservasi Indonesia WARSI, Indonesia
IEPÉ	Instituto de Pesquisa e Formação em Educação Indígena, Brazil	YMC	Yayasan Citra Mandiri, Indonesia
RCA	Rede de Cooperação Alternativa, Brazil	YMP	Yayasan Merah Putih Palu, Indonesia
ISA	Instituto Socioambiental, Brazil	WALHI	Wahana Lingkungan Hidup Indonesia
OPIAC	Organização dos Professores Indígenas do Acre, Brazil	FOKER	Forum Kerja Sama LSM Papua, Indonesia
FOIRN	Federação das Organizações Indígenas do Rio Negro, Brazil	YALI	Yayasan Lingkungan Hidup Papua, Indonesia
Hutukara APINA	Brazil	PARADISEA EFF	Indonesia Papua New Guinea Eco-

ATIX	Associação Terras Indígena Xingu, Brazil	PWM	forestry forum (PNG)
AIDSEP	Asociación Interétnica de Desarrollo de la Selva Peruana, Peru	CELCOR	Partners with Melanesians, PNG
Racimos de Ungurahui	Peru	BRG	Center for Environmental Law and Community Rights, PNG
CIPA	Centro de Investigaciones y Promoción Amazonica, Peru	ELC	Bismarck Ramu Group, PNG
FORMABIAP	Formación de Maestros Bilingües y Intercultural en la Amazonía Peruana	BRIMAS	Environmental Law Center, PNG
ACIDI	Asociación de Comunidades Mbya-Guaraní de Itapúa, Paraguay	SAM	Borneo Resource Institute Malaysia
SAI	Servicio de Apoyo Indígena, Paraguay	JOAS	Friends of the Earth-Malaysia
CAPI	Coordinadora por la Autodeterminación de los Pueblos Indígenas, Paraguay	TEBTEBBA	Jaringan Orang Asal Se-Malaysia
PCI	Pro Comunidades Indígenas, Paraguay		Indigenous Peoples' International Centre for Policy Research and Education, Philippines
Fundacion Pachamama	Ecuador		Rainforest Foundation Norway
Wataniba	Venezuela		Rainforest Foundation United Kingdom
RRN	Réseau Ressources Naturelles, Democratic Republic of Congo (DRC)		Rainforest Foundation USA
Réseau CREF	Réseau pour la Conservation et la Réhabilitation des Ecosystèmes Forestiers, DRC		Rainforest Fund